

# CONSEIL D'ADMINISTRATION SNEA

Compte-Rendu  
Vendredi 16 décembre 2022  
10h00-13h00

Présents : Bernard Nucci, David Peralta, Daniel Flamme, Thomas Felon, Ludovic Serraille, Thierry Guillou, Christophe Alary ;

Excusés : Marc-Olivier Houel, Nicolas Dessale, Aurélie Potel, Olivier Taxil, Jean-François Durand, Didier Limongi, Antoine Gouesbet, Guillaume Clément, Nicolas Bultheel ;

MAIAGE : Samantha Foulon, Alban Raimbault ;

- Procès-verbal du CA SNEA du 20.09.2022 ;

Le procès-verbal du CA SNEA datant du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

- Agenda CA SNEA 2023 :
  - o Mardi 14 Mars
  - o Mardi 20 juin
- **Actualités FNSA** :
  - o Social

Christophe Alary évoque les futures NAO pour la branche AMI.

Il rappelle la signature, le 30 août 2022, de l'avenant n°40 relatif à la réévaluation des salaires minima conventionnels de +2% par les tous les syndicats de la branche (4 OS et FNSA) pour une application au 1er septembre 2022. Soit +5% depuis 1er mars 2022 pour la branche AMI. Et la signature, en juin dernier, de l'avenant n°38 supprimant le coefficient 160. Il convient d'observer la tendance « salaires » dans les autres branches sachant que l'inflation est à +6,2% sur un an (INSEE novembre provisoire) et une projection de smic pour 2023 de probablement +2%.

- Propreté : un accord revalorisant les salaires de 5,4 % a été conclu applicable en deux temps pour 2023 : une première augmentation de 2,9 % interviendra au mois de janvier et une seconde de 2,5 % s'appliquera en juillet. La branche (15 000 entreprises) rappelle avoir revalorisé "plusieurs fois" en 2022 "les minima pour soutenir le pouvoir d'achat des salariés, avec une revalorisation globale sur deux ans atteignant près de 11 %".
- Syntec : La Fédération Syntec a signé, le 29 septembre 2022, avec la CFDT et CFTC un avenant de revalorisation des salaires minimaux des salariés de la branche des bureaux d'études techniques, dite "Syntec". Concrètement, l'accord prévoit des augmentations de : + 4,9 % pour le premier niveau Etam (soit 1715€ et compte tenu des augmentations en avril : + 10 % en 2022) ; + 4,4 % pour le 2e niveau Etam (soit 1715€ et + 8 % en 2022) ; + 5,2 % pour le 3e niveau Etam (soit 1745€ et + 7,8 % en 2022) ; + 2,8 % pour le 4e niveau Etam (soit 1775€ et + 5,4 % en 2022).

Ces augmentations s'appliqueront à toutes les entreprises de la branche le mois après l'extension de l'accord, attendue "au plus tôt" le 1er janvier 2023.

- Transport routier : Les négociations sur la revalorisation des salaires dans le transport routier ont finalement débouché sur un accord d'une hausse de 6% à compter du 1er décembre. TLF s'est finalement alignée sur la proposition de la FNTR et l'OTRE. Seul FO Transport n'a pas signé les accords (Rappel : 5 % au 1er février 2022, suivie d'une hausse supplémentaire de 1 % au 1er mai 2022). Une réunion de NAO est prévue en janvier 2023 pour maintenir l'écart avec le Smic à la date de signature de l'accord.
- Déchet : sur l'année 2022, 3 accords (+2,5%, +0,4% et + 3% mais en juillet donc sans prise en considération de la hausse du SMIC en aout). Pour 2023, proposition patronale le 29 nov de +3,5% (avec clause de revoyure

donc 1er coeff à 1741 euros), les OS veulent 5,2%, prochaine réunion le 14 décembre.

- 3D : prochaine réunion le 13 décembre/. Rappel +5,19% pour 2022.pour 2023 volonté de maintenir 20 euros d'écart entre les niveaux pour le 1er groupe et 52 euros puis 100 euros pour les suivants
- Federec : pour 2022, 3 accords, le dernier en novembre de +2% donc prévoit négo en janvier 2023 avec proposition de +2% (toujours 30 euros d'écart entre le SMIC et le 1er coefficient).

Il convient de noter (idées extraites d'autres pratiques de branches en matière de NAO) ; la possibilité d'agir sur la valeur du point fixe et du variable de manière différente, la possibilité de faire application des minima 2023 soit au 1er avril, soit de manière anticipée sur l'année (au 1er janvier), soit uniquement à la date d'extension de l'accord pour toutes les entreprises (adhérentes ou non), de respecter un écart entre les coefficients, de prévoir une clause de revoyure ou un pourcentage applicable en deux fois etc...

Les prochaines réunions NAO pour la branche AMI auront donc lieu le 4 janvier et le 1er février 2023.

Il se dégage une volonté de négocier en une fois pour l'année 2023 donc sans clause de revoyure ni avenant prévoyant deux augmentations dans l'année. Un panachage avec une augmentation plus importante sur la partie fixe que sur la partie variable se justifie afin d'aider les bas salaires et donc de valoriser les techniciens. Pour information, les membres du CODIR ont proposé un mandat pour une augmentation de + 4%/4,5% pour les bas salaires et +3,5% pour les cadres. Une augmentation de +4% environ pour les astreintes et une indemnité repas à hauteur du plafond de la sécurité sociale. Enfin les membres du CODIR envisagent une application au 1er avril voire au 1er mars.

Ce qui ressort des échanges des administrateurs SNEA sur la question des salaires est une stratégie dissociée avec un soutien plus affirmé aux ouvriers par rapport aux cadres. La valorisation des salariés plus impliqués dans le fonctionnement de l'entreprise est également soulignée.

Il est rappelé que les NAO menées par la fédération est une base sur laquelle les entreprises s'appuient pour leur gestion interne.

Pour 2023, de nombreux sites industriels annoncent la suspension d'activité. Les syndicats, comme les collectivités, sont sur la même ligne d'un point de vue de la

restriction des dépenses. Néanmoins, les prévisions de la Banque de France sont sur un redémarrage vers Avril.

Christophe Alary poursuit avec le sujet concernant les classifications de la CCN AMI. Suite à l'intervention du cabinet Barthélémy aux CPPNI de septembre et novembre, un accord de méthode a été conclu et est en cours de signature et un document de travail circule. L'objectif est d'établir une liste des emplois repères non exhaustive et ensuite d'en choisir quelques-uns, déterminants, de les définir, et de donner une fourchette de coefficients. Ensuite la classification sera étudiée pour ajuster, compléter et/ou modifier les critères de définition des niveaux et des échelons. La prochaine réunion paritaire de travail sera le 4 janvier après midi. Par ailleurs, une réunion patronale (effectif réduit de drh et dg d'entreprises adhérentes de différentes tailles) aura lieu le 20 décembre 2022 afin de définir un objectif commun de document final.

Concernant l'appellation telle que celle de « technicien » plutôt qu' « ouvrier » est plébiscitée pour affirmer une meilleure reconnaissance des salariés pour ce qui est des notions de l'exigence et des compétences demandées.

Christophe Alary continue avec le contrat d'études prospectives (CEP) conclu avec la DGEFP, l'OPCO EP et les 3D. Un séminaire a eu lieu le 5 juillet dernier avec un certain nombre de participants interbranches, entreprises, OPCO EP et OS. Le CEP s'est terminé avec une réunion le 23 novembre 2022 à l'issue de laquelle se sont dégagées des pistes d'action interbranches.

Les administrateurs SNEA pointent l'évolution des demandes lors des entretiens d'embauche tels que le bien-être, l'articulation vie pro/vie perso notamment. Également, il est évoqué la modulation du temps de travail comme potentiel d'attractivité (saisonnalité, semaine de 4 jours).

Sur le Handicap, un sondage est actuellement en cours. La synthèse sera mise en ligne sur le site internet.

Sur le CQP, il est primordial de pouvoir présenter un échantillon de salariés (1/2 par entreprise) à faire monter en compétence. Le CQP est construit avec un socle général des activités liées au SNEA. L'OIEAU (Office International de l'EAU) a montré de l'intérêt pour se développer la formation. Une rencontre MAIAGE-OIEAU-OPCO EP est prévue dans ce cadre.

- Identité

La campagne de communication se développe avec l'agence de communication OXYGEN depuis le changement d'identité officiel le 14 octobre dernier.

Pour la stratégie, une présence « presse » une fois par mois (articles qualifiés, tribunes, entretiens) ainsi qu'une action par semaine sur les réseaux sociaux (article sur LinkedIn et Tik Tok (coulisses du métier, idées reçues, expériences métiers) sont réalisés.

Par ailleurs, une interview BFM business a été diffusée les 12 et 13 novembre. Nous avons récupéré les droits de diffusion. Nous pourrions ainsi l'utiliser lors des salons ou bien sur notre site notamment.

Enfin le site internet MAIAGE voit le jour petit à petit. L'accès sera simplifié pour la partie « Adhérent ». Il a été imaginé pour une navigation plus intuitive. Il ne faut hésiter à faire remonter les bugs potentiels rencontrés.

- **Actualités SNEA** :

○ QUALITASS

Bernard Nucci poursuit avec le sujet QUALITASS. Il a été difficile d'obtenir un retour de l'ASTEE pour faire avancer le projet de création d'un groupe de travail qui est finalement validé. Lors des discussions, il a été convenu avec l'ASTEE d'impliquer à ce groupe de travail, certaines personnes notamment des représentants des agences de l'eau, des associations d'élus et de collectivités, les canaliseurs de France, ainsi que les fournisseurs de tuyaux comme le CERIB. C'est un panel assez large dans la mesure où, au final, il y aura certainement plus ou moins 10/15 personnes. Néanmoins, cela répondra en partie à la recherche de légitimité et de reconnaissance de QUALITASS. Il sera important que MAIAGE soit représentatif. Cette liste, une fois déterminée, permettra de lancer une première réunion en janvier ou février 2023.

Le but étant de mettre en œuvre une certification de qualité en matière d'assainissement et ouverte sur l'extérieure qui permettrait d'avoir une certaine légitimité et crédibilité.

La délivrance de QUALITASS, in fine, est une question qui sera travaillée au sein du GT ASTEE/SNEA. En amont de la réflexion, il semble plus crédible que ce soit une entité indépendante qui gère l'obtention de QUALITASS. C'est une question à part entière qui devra être débattue.

○ Charte ANC 17

Ouverture de la charte aux vidangeurs à partir de 2023. Le SNEA est intégré au COFIL. Avec le SYNABA, MAIAGE est un interlocuteur institutionnel siégeant aux côtés du syndicat des eaux, de la CNATP, de la FFB, de la CAPEB. Il est demandé de verser 250€/an pour le fonctionnement. Les administrateurs, après avoir échangé sur le sujet, émettent un avis défavorable à cette demande.

- Questionnaire adhérents FNSA

Plus de 60 répondants à cette enquête. C'est un bon taux de retour qui permet d'avoir une photographie des attentes des adhérents et de l'action de la fédération. Une analyse sera réalisée puis transmise aux adhérents.

Une utilisation des résultats dans un but de prospection est également envisageable.

- Hygiène immobilière

Un questionnaire est en cours de préparation pour être diffusé à la rentrée aux adhérents. Quelques modifications sont apportées par les administrateurs.

- REUT

- Dossier sur l'utilisation d'eau recyclée : Point sur la demande faite au bureau d'étude HYDREOS

Pour approfondir l'axe de la REUT utilisé dans la campagne de communication, une étude permettant une analyse chiffrée de la situation en France et en Europe est envisagée tout en analysant les obstacles qui ne nous permettent pas la REUT pour nos hydrocureurs d'une manière systématique.

Un devis comparatif est en cours avec le laboratoire GAXIEU.

- Communication

En vue d'occuper l'espace médiatique pour focaliser les lumières sur notre secteur d'activité et alimenter notre campagne de communication, **les adhérents SNEA sont invités à faire remonter des propositions de sujets avec un potentiel médiatique à destination de la presse.**

- Actualités Salons

**Carrefour des Gestions Durables de l'Eau (Stand MAIAGE) : 23 et 24 novembre 2022 à Dijon : Retour**

**Carrefour des Gestions Locales de l'Eau** (Stand MAIAGE) : 25 et 26 Janvier 2023

**Pollutec** (Stand MAIAGE) : 10 au 13 octobre 2023

- Question diverse :

Formation Assainissement : Proposition d'une formation généraliste en assainissement sur une journée (voir ci-joint).

Les administrateurs trouvent le contenu trop orienté vers la gestion de STEP et pas suffisamment vers les canalisations et leur entretien. Ils demandent à voir la formation d'une manière effective avant d'avancer sur le sujet. Une mise en concurrence est également évoquée.